

**COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai à 18h30, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 20 - procurations : 06 - votants : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme **ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – M. **GONNET Arnaud** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher – Mme **HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher – Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **MERLOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **MÉTIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – M. **PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes champagne Boischauts – M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

SUPPLEANT : Mme **ROBERT Marinette** déléguée de la Communauté de Communes FerCher (suppléante de Mme LEGRANDIC Patricia).

PROCURATIONS : Mme **CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - Mme **LAINÉZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts - M. **LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher à M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher -

ÉTAIT EXCUSÉ : Mme **LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts

ÉTAIENT ABSENTS : M. **AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts - M. **TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Désignation du secrétaire de séance..... | 2 |
| Compte de gestion 2022 (délibération 230525_01) | 2 |
| Compte administratif 2022 (délibération 230525_02) | 2 |
| Affectation du résultat 2022 (délibération 230525_03) | 5 |
| Décision Modificative n°1 (délibération 230525_04)..... | 5 |
| Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et nomination des membres (délibération 230525_05)..... | 6 |
| Autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire d'un terrain communal (délibération 230525_03)..... | 8 |
| Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet (délibération 230525_07) | 9 |
| Modification du tableau des effectifs (délibération 230525_08)..... | 10 |
| Informations du président..... | 11 |

Conseil syndical du 25 mai 2023

Désignation du secrétaire de séance

M. GONNET Arnaud est nommé secrétaire de séance.

M. le Président présente ses excuses à l'assemblée.

En effet, nous avons appris ce matin que certains délégués n'avaient pas reçu la convocation. Lors de l'envoi du courriel, nous avons reçu un courriel nous indiquant que la convocation avait été envoyée à tous les délégués titulaires.

Pour que cela ne se reproduise pas, les délégués sont invités à envoyer une confirmation de lecture. Et la convocation sera transmise à toutes les mairies.

Un délégué demande s'il serait possible d'envoyer les convocations au délégué suppléant.

M. le président explique que l'envoi de la convocation à chaque mairie, permettra à celle-ci d'informer les délégués titulaires et les suppléants.

Compte de gestion 2022 (délibération 230525_01)

Présentation :

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur syndical n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'Ordonnateur,

Délibération

Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

- décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2022 par le Receveur, visé et Certifié conforme par l'Ordonnateur.

A l'unanimité (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Compte administratif 2022 (délibération 230525_02)

Présentation :